

M. Gray: Conformément à la loi sur le financement des programmes établis de 1977, le gouvernement fédéral contribue au financement de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie, des soins médicaux prolongés et de l'enseignement postsecondaire. La contribution fédérale représente une combinaison de transferts fiscaux et de paiements en espèces, dont la valeur s'accroît au même rythme que la valeur totale de l'activité économique au Canada. Si les transferts fiscaux augmentent très lentement, le gouvernement fédéral comble la différence en augmentant les paiements directs en espèces. A la suite de la baisse des recettes fiscales dont je viens de parler, les paiements en espèces du gouvernement fédéral ont augmenté de 1.1 milliard, soit de 21 p. 100, atteignant au total 6.6 milliards dans le budget des dépenses principal de 1983-1984.

Comme le ministre des Finances l'a également signalé, nous ne pouvons pas nous attendre à une reprise économique rapide et le chômage est particulièrement inquiétant. Même si le gouvernement a pris plusieurs mesures pour accroître l'emploi, en ce qui concerne le chômage, les choses ne vont guère s'améliorer. C'est pourquoi on peut constater, dans ce budget une augmentation considérable de la contribution du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage, dans le but d'alléger les difficultés financières des chômeurs. Cette année, 2.9 milliards ont été affectés à l'assurance-chômage, soit 1.681 milliard de plus qu'au cours du dernier exercice financier.

Enfin, nous avons les paiements que le gouvernement fédéral fait aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Il paie 50 p. 100 des dépenses provinciales et municipales admissibles au titre de l'assistance publique, des services d'aide sociale et de certains services de santé. Nous assumons également la moitié des frais des services d'aide à l'enfance, comme les soins nourriciers et les garderies, ainsi qu'une vaste gamme d'autres services familiaux et sociaux. Nous estimons qu'en 1983-1984 le gouvernement transférera la somme de 3.1 milliards afin de poursuivre ces programmes. Il s'agit là d'une hausse de .6 milliard ou de 21 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses de 1982-1983 et elle est attribuable dans une large mesure à la situation économique actuelle.

J'ai fait remarquer tantôt que le gouvernement avait pris certaines décisions depuis un an non seulement en vue de hausser les dépenses effectuées aux fins des programmes existants pour atténuer les difficultés et accélérer la relance, mais il a aussi pris quelques nouvelles initiatives. Bien entendu, étant donné que certaines d'entre elles ont été approuvées après la présentation au Parlement du budget principal des dépenses de 1982-1983, elles ont été financées par l'intermédiaire des budgets supplémentaires des dépenses durant l'année financière en cours.

● (1520)

Je voudrais signaler trois seulement des crédits qui figurent pour la première fois dans les documents du budget principal des dépenses de 1983-1984 que j'ai déposés aujourd'hui.

Avec l'adoption du projet de loi en juin 1982, le Programme d'encouragement du secteur pétrolier est entré en vigueur et le budget supplémentaire des dépenses (B) que j'ai déposé en novembre dernier comprenait la somme de 1.8 milliard affectée à ce crédit pour l'année financière 1982-1983. Ces paiements figurent dans le budget principal des dépenses pour la première fois en 1983-1984 et représentent 1.2 milliard de la

Budget principal des dépenses, 1983-1984

somme globale par rapport au crédit figurant au budget principal des dépenses pour 1982-1983.

Le Programme de subventions aux investissements des petites entreprises est une nouvelle initiative destinée à venir en aide aux petites et moyennes entreprises. Ce nouveau programme annoncé dans l'exposé budgétaire de juin 1982 représente .2 milliard de la majoration générale par rapport au budget principal des dépenses pour 1982-1983.

Le dernier crédit que je veux mentionner est la hausse de .2 milliard imputable aux fonds inclus dans le budget principal des dépenses de 1983-1984 à l'intention du Programme de relance de l'aide à l'emploi.

[Français]

Madame le Président, je viens de signaler seulement quelques-uns des nombreux programmes et activités mentionnés dans le Livre bleu. Bien entendu, le budget principal comporte des centaines d'autres changements se rapportant tant à la hausse qu'à la baisse des postes en cause. J'invite donc les députés à consulter les parties I, II et III, que je dépose aujourd'hui, et les renseignements supplémentaires figurant dans les communiqués de presse qui s'y rapportent pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

[Traduction]

Enfin, je voudrais m'arrêter sur un autre élément du budget principal des dépenses, à savoir la somme globale des dépenses de capital et de fonctionnement de tous les ministères et organismes fédéraux. Selon ce budget, les dépenses totales de capital et de fonctionnement du ministère de la Défense nationale est de 7.8 milliards de dollars, soit 0.8 milliard de plus qu'en 1982-1983. Cette hausse est conforme à l'engagement que le gouvernement a pris envers l'OTAN d'accroître chaque année les dépenses de la défense de 3 p. 100 en termes réels. Une part importante des nouveaux crédits sert au rééquipement et à la modernisation des Forces canadiennes.

Selon ce budget principal, les dépenses totales de capital et de fonctionnement de tous les autres ministères et organismes s'élèvent à 12.8 milliards de dollars. Ces dépenses de fonctionnement du gouvernement, de 1.1 milliard supérieures à celles de 1982-1983, augmentent à moitié seulement moins vite que le budget principal dans son ensemble. La catégorie des dépenses totales a augmenté à peu près au même rythme que l'inflation au cours des six dernières années, c'est-à-dire qu'elle est demeurée stable en termes réels malgré le nombre croissant de nouveaux programmes et la demande sans cesse croissante de services fédéraux. Cete année, ce montant total de dépenses de capital et de fonctionnement compte pour 15 p. 100 du budget principal des dépenses.

Évidemment, je le répète, ce secteur des dépenses a été particulièrement touché cette année par les restrictions du programme gouvernemental des 6 et 5 p. 100, étant donné que les frais de fonctionnement se composent dans une large mesure des traitements et salaires des quelque 225,000 employés fédéraux. Comme le savent les députés, les traitements et salaires de nos fonctionnaires ont été restreints conformément à la loi sur la restriction des rémunérations dans le secteur public. En outre, dans la préparation des budgets ministériels détaillés des dépenses de fonctionnement autres que les dépenses de personnel qui figurent dans ce budget, le gouvernement a limité les